



Lettre d'huissier pour envoi au tribunal du dossier

Par **chris54000**, le **24/04/2009** à **19:15**

Bonjour,

je viens d recevoir une lettre pour dire que mon dossier et envoyé au tribunal. Qu'est ce qui va se passer vu que je n'ai que 19 ans ? est ce que mes parents vont devoir payer quelque chose ou avoir la visite des huissiers car ils ne sont pas au courant de la situation et je pense que si les huissiers viennent les voir ça risque de ne pas leur faire plaisir.

merci pour vos réponses

Par **Solaris**, le **26/04/2009** à **22:49**

Bonjour,

Vous êtes majeur donc vos parents de vont payer à votre place. Cependant, si vous avez habitez chez vos parents, il est effectivement probable que l'huissier de justice se présente à votre domicile pour faire une saisie vente, dès qu'il aura obtenu le titre exécutoire. L'idéal pur vous serait de prendre un échéancier avec l'huissier de justice et surtout de le respecter.

Par **chris54000**, le **26/04/2009** à **22:53**

Je n'habite plus chez mes parents donc ils ne devraient pas y passer??
Et comment sa se passe pour l'échéancier???

Par **Solaris**, le **26/04/2009** à **23:10**

Il faut appeler l'huissier, lui exposer votre situation et convenir à l'amiable d'une somme.